



DUMZ CRS 48 : *Une belle affaire... stupéfiante !*

Lundi 20 février 2017, effectuant des contrôles routiers, en point fixe, sur la commune de Vichy (03), nos collègues motocyclistes décident de contrôler un véhicule de marque Peugeot...

Invitant le conducteur à justifier de son identité et à présenter les pièces afférentes à la conduite et à la circulation du véhicule, celui-ci n'est pas en mesure de présenter son permis de conduire, ni la carte grise du véhicule. En outre, le contrevenant nous informe que le véhicule lui appartient, et qu'il n'est pas assuré.

Constatant également une forte odeur de résine de cannabis émanant de son véhicule et que la personne tente, à plusieurs reprises, de dissimuler une sacoche noire, nos collègues se font remettre ladite sacoche, qui contient 547,60 grammes de résine de cannabis, sous diverses formes, ainsi qu'une pipe à fumer.

L'individu explique que c'est pour sa consommation personnelle, mais aussi qu'il en revend, se dégageant ainsi un revenu mensuel de 2 000€ !

Pour finir, passé au dépistage, l'individu conduisait sous l'emprise de produits stupéfiants...

« L'UNSA Police félicite nos collègues motocyclistes du DUMZ clermontois, pour cette belle affaire de stup. »

*Olivier Reynaud
Secrétaire Zonal Adjoint CRS Sud-Est
Réfèrent Motocycliste*



UNSA Police, le langage de vérité !